



## Implication et coéducation

Suite aux modifications apportées cette année avec les heures de coéducation/implication des parents, plusieurs questionnements ont été soulevés. Voici donc un aide-mémoire qui fait la différence entre la coéducation et l'implication.

### Qu'est-ce que la coéducation?

La coéducation implique que le parent est en présence des élèves et qu'il leur apporte un **soutien pédagogique**.

Elle compte pour **un maximum de trois heures par mois**.

Voici les éléments qui sont de la coéducation :

1. Présence en classe pendant les périodes de TP, projets, sciences, bibliothèque, informatiques...
2. Présence lors de sortie scolaire
3. Comité en présence d'élèves (Événements spéciaux, Bibliothèque, Photo scolaire, Expo-Sciences)

### Qu'est-ce que l'implication?

L'implication ne se fait pas en présence des élèves ou elle n'a pas un but d'aide au niveau pédagogique.

Elle compte pour **un maximum d'une heure par mois**.

Voici les éléments qui sont de l'implication :

1. Comités sans présence d'élève (Mobilisation, Activités parascolaire, CÉ, Parents REPAQ, Comité de parent CSSMI)
2. Découpage, Plastifiage
4. Correction
5. Affichage
6. Photocopies
7. Aménagement
8. Covoiturage (transport seulement)

### Ni coéducation/Ni implication

-Venir voir le projet de son enfant

-Assister à une sortie sportive en tant que spectateur plutôt que coéducateur.

-Assister à une activité en classe sans avoir été nommé comme parent coéducateur par l'enseignante.

-Faire du covoiturage avec votre enfant seulement dans la voiture.

**N'oubliez pas, les heures ne sont pas cumulatives d'un mois à l'autre. La coéducation doit être faite par un adulte.**

Dans le doute, les enseignantes pourront vous guider à démêler le tout.

Merci de votre collaboration!